

# RÈGLEMENT – PARCOURS DU CŒUR 2026

## (Version incluant équidés)

### ARTICLE 1 : CONCEPT

Le **Parcours du Cœur** est un événement national porté par la Fédération Française de Cardiologie, visant à promouvoir l'activité physique et la prévention santé.

La mairie de Vernouillet, en partenariat avec la mairie de Dreux, participe à cette initiative au profit de la Fédération Française de Cardiologie.

Cet événement n'est pas une compétition, mais une action de sensibilisation ouverte à tous. La participation est possible à pied, en courant, à vélo, ainsi qu'à cheval ou à poney dans le respect du présent règlement.

### ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

La manifestation aura lieu :

Dimanche 31 mai 2026, de 9h à 14h,  
Au Stade des Grands Prés  
Chemin de Volhard

Programme :

- Accueil des participants à partir de 8h
- Échauffement 8h30
- Départ groupé des VTT à 9h00
- Départ groupé des coureurs à 9h05
- Départ groupé des cavaliers (poneys et chevaux) à 9h10 pour les 19km/  
9h15 pour les 10km et 9h20 pour les 6km
- Départ groupé des marcheurs à 9h30

Les parcours empruntent des chemins et voies publiques des communes de : Vernouillet, Dreux, Allainville, Garnay, Tréon, Garancières-en-Drouais, Crécy-Couvé.

### ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Inscriptions :

- Sur place entre 8h et 9h

- Ou en ligne via un formulaire dédié accessible à partir du site de la ville [www.vernouillet28.fr](http://www.vernouillet28.fr)

Les mineurs participent sous la responsabilité de leurs parents.

Participation solidaire : **1 € minimum**, reversé intégralement à la Fédération Française de Cardiologie.

Les participants ont la possibilité de scanner un QR code pour télécharger le fichier GPS du parcours.

#### Participation des chevaux et poneys

- Si les cavaliers s'inscrivent **individuellement**, sans structure associative support :
  - Chaque cavalier est **indépendant** et réalise son parcours sous sa propre responsabilité.
  - Les équidés doivent être **en bonne santé**, identifiés et à jour de leurs vaccinations réglementaires.
- Si les cavaliers s'inscrivent **avec une structure associative support** :
  - Chaque cavalier est sous la responsabilité de son association.
  - Les équidés doivent être **en bonne santé**, identifiés et à jour de leurs vaccinations réglementaires.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

Toute inscription est personnelle, définitive et non remboursable.  
Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.  
La participation vaut acceptation complète du présent règlement.

### **ARTICLE 5 : TEMPS DE PARCOURS**

Les activités prennent fin vers 14h, suivies d'une collation.  
Aucun classement n'est établi.

**Courir, marcher, pédaler ou monter à cheval : sans esprit de compétition.**

### **ARTICLE 6 : SÉCURITÉ**

Les voies publiques ne sont pas fermées à la circulation.  
Chaque participant se doit de respecter le **Code de la route**.

Les polices municipales de Vernouillet et Dreux assureront le bon déroulement de l'événement sur les parties les plus pertinentes.

**Consignes particulières pour les cavaliers**

- Les équidés doivent être maîtrisés et adaptés à une sortie en milieu varié (chemins, routes, zones avec public).
- Les cavaliers doivent veiller à maintenir une distance de sécurité avec les autres participants.
- Ils s'engagent à ne pas dépasser les coureurs et à respecter l'ordre de départ prévu.
- Le trot et le galop sont autorisés uniquement sur les portions sans risque pour les autres usagers.
- En cas de comportement dangereux de l'animal, l'organisation pourra exiger l'arrêt de la participation.

### Placement dans l'ordre de départ

Les chevaux et poneys partiront **après les coureurs et avant les marcheurs**, afin d'assurer la fluidité et la sécurité.

### Rappels généraux

- Utilisation des trottoirs et accotements lorsque disponibles.
- En l'absence de trottoir : déplacement à gauche, en file indienne.
- Pour les groupes : scission par groupes de 20 personnes maximum si nécessaire.

### Stationnements :

Le parking réservé aux équidés sera situé sur le parking de l'ancien camping, spécialement dédié à leur accueil (derrière la mairie).

Le parking du stade aura une partie dédiée aux personnes à mobilité réduite.

### Hygiène

Les cavaliers s'engagent à ramasser les crottins de leurs chevaux ou poneys dans les zones de stationnement, départ, d'arrivée et sur l'ensemble du site afin de garantir la propreté et la sécurité de tous les participants.

## ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise, à titre gratuit, la mairie de Vernouillet et la Fédération Française de Cardiologie à utiliser son image et ses enregistrements audio/vidéo liés à l'événement, sans limitation de durée.

## ARTICLE 8 : ASSURANCE

Une garantie Responsabilité Civile Organisateur est souscrite par la Fédération Française de Cardiologie.

Pour tous les participants (y compris cavaliers)

Vous participez sous votre **entière responsabilité** et attestez :

- Être en bonne condition physique,
- Avoir réalisé une visite médicale récente,
- Disposer d'une **assurance individuelle accident**,
- Disposer d'une **assurance responsabilité civile** couvrant les dommages matériels et corporels causés à des tiers.

#### Spécificités pour les cavaliers

Chaque cavalier reconnaît :

- Être le **seul responsable** de son cheval/poney,
- Être couvert par une **assurance responsabilité civile équestre (RCPE)**,
- Assumer tout dommage causé à autrui ou aux biens du fait de l'animal,
- Être en mesure de **gérer seul son équidé** sans assistance de l'organisation.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des incidents liés aux chevaux ou poneys.

---

### Coordonnées de l'organisateur

Mairie de Vernouillet – Direction des Services à la Population – Service Animation et Valorisation du Territoire

Esplanade du 8 Mai 1945 – Maurice Legendre – 28500 Vernouillet

Directrice de l'événement :

Mme Caroline CORDIER, Directrice Générale des Services – caroline.cordier@vernouillet28.fr  
– 06 38 50 71 99

Responsable de l'événement :

M. Mathieu TAILLANDIER – mathieu.taillandier@vernouillet28.fr – 06 79 94 15 30

---

Fait le 09/04/2026 à Vernouillet

Mairie de Vernouillet

Damien STEPH

Maire

